

197

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 197 6 octobre 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc

Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1972 : 9 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi

Université suisse, année zéro

Qu'on le veuille ou non, l'Université constitue la clef de voûte de notre système scolaire, par ses activités de recherche et d'enseignement, son rôle formateur, sa situation dans la société.

Conscient de l'importance nationale des problèmes universitaires, le Conseil suisse de la science s'efforce de préciser l'avenir des hautes écoles et de tracer les contours d'une politique de développement général. Comblant le retard (accumulé jusque dans les années 60) en matière d'organisation universitaire, augmenter la capacité d'accueil (42 000 étudiants en 1970, 65 000 à 85 000 demain pour répondre au plus juste aux besoins de l'économie et de la société), en un mot tenir les promesses contenues dans le futur article constitutionnel 27 va coûter des sommes considérables : les cantons universitaires, à la limite de leurs capacités financières, devront faire appel à la Confédération ; les dix hautes écoles actuelles (sans compter celles qui se fonderont peut-être) devront accepter de coordonner leurs activités. Tel est l'avertissement qui ouvre le 2^e rapport du Conseil de la science sur le développement des universités dans notre pays.

Aux yeux de l'organe consultatif du Conseil fédéral pour la science, l'Université suisse naît donc de la simple constatation que nous n'avons ni les moyens matériels, ni les ressources humaines de posséder et de développer en même temps une dizaine d'universités complètes. Elle naît aussi de l'échec de la loi d'aide aux universités qui, à de rares exceptions près, n'a pas donné une impulsion nouvelle au développement universitaire et n'est pas parvenue à améliorer la coordination entre les hautes écoles.

Impatient, le Conseil suisse de la science renvoie donc dos à dos fédéralisme « vertical » et fédéralisme « horizontal ». Et de proposer des solutions qu'il entend situer dans le prolongement du fédéralisme « coopératif » dont on a beaucoup parlé à propos du projet d'article constitutionnel 27.

Soit, à très long terme, la suggestion de créer l'université suisse sous forme d'une fondation de droit public. Et, à moyen terme, la proposition de transférer à la Confédération la charge financière et la co-responsabilité de gestion et de développement des facultés de sciences et de la partie non clinique des facultés de médecine, deux secteurs liés sur le plan scientifique.

Ces projets vont soulever toutes sortes d'objections, bonnes et mauvaises, dont l'une des moindres, même si elle n'ose s'exprimer, sera le féodalisme universitaire qui veut que chacun dans ce petit monde préfère être le premier dans son village que le second à Rome.

Aujourd'hui, quelques remarques d'ensemble fondamentales à ce propos.

La création de l'Université suisse peut, par une meilleure organisation, constituer aussi bien un gage de liberté pour une communauté à la recherche d'elle-même, qu'une possibilité supplémentaire de répression. Mais de toutes les formes d'organisation concevable, la fondation de droit public paraît la moins admissible, car échappant à toute possibilité de contrôle démocratique. Et, à moyen terme, l'état des finances fédérales ne permet plus de croire à l'efficacité garantie d'une intervention de la Confédération en faveur des facultés de sciences et de médecine.

En « collant » de trop près aux prévisions tentées à propos de notre développement économique, le Conseil suisse de la science a obéi à un souci légitime, mais qui lie trop l'avenir de l'Université à celui de cette société. Il le reconnaît d'ailleurs lui-même, lorsqu'il écrit dans son rapport qu'« une théorie universitaire globale de l'ère technologique fait encore défaut ». Une université pour quoi faire et pour quelle société ? Telle est aujourd'hui la question qui domine, bien plus que celle des bâtiments et des finances, l'avenir des hautes écoles. La réponse ne saurait surgir de la communauté universitaire seule.

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL

1. L'arbre généalogique de la politique universitaire suisse

1. Au point de départ de la politique universitaire suisse, le rapport de la commission fédérale d'experts, présidée par le professeur A. Labhardt, en 1964. Ce rapport estime que pour faire face aux besoins économiques, à l'augmentation démographique, à l'évolution de la société, les dépenses universitaires devront passer d'un peu plus de 200 millions par an en 1962 à 1 milliard de francs au plus tard en 1975. Un diagnostic qui implique que la Confédération verse aux cantons universitaires des subsides très importants.

2. Conséquences directes du rapport Labhardt, le Conseil fédéral crée au printemps 1965 le « Conseil suisse de la science », chargé de con-

seiller l'Exécutif sur toutes les questions de politique de la science. Un an plus tard entre en vigueur un régime provisoire de subventions qui met 200 millions de francs à la disposition des cantons universitaires pour les années 1966-1968.

3. La Loi fédérale d'aide aux universités, qui remplace le régime provisoire de 1966, entre en vigueur le 1^{er} janvier 1969. Cette loi crée (art. 19) un nouvel organe de coordination académique, la « Conférence universitaire suisse ». Le 1^{er} mars suivant, mise sur pied d'une « division de la science et de la recherche » dans le cadre du Département fédéral de l'intérieur.

4. Ces nouveaux organes de coordination et de réflexion permettent de renforcer, en la précisant, l'activité d'institutions plus anciennes telles que la « Conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique », la « Conférence des recteurs des hautes

écoles de la Suisse », le « Fonds national suisse de la recherche scientifique ». Mais les rapports entre les organes de coordination eux-mêmes parmi lesquels seul le dernier dispose de fonds et de pouvoir de décision évolueront encore sans doute.

5. En 1968, les deux Chambres du parlement fédéral ont créé chacune une « commission pour la science et la recherche », signe de l'intérêt nouveau que suscitent au plan politique les questions d'enseignement supérieur et de recherche.

6. Le monde de l'économie n'a pas attendu ces dernières années pour manifester une attitude identique (DP 190). La société « Université et recherche », fondée en 1966, ajoute son activité à celle des trois anciennes associations privées scientifiques : « Société helvétique des sciences naturelles », « Société suisse des sciences humaines », « Académie suisse des sciences médicales ».

2. L'argent, nerf de la coordination ?

Deux ans après la mise en vigueur de la loi, fin 1970, il devenait évident que les cantons universitaires ne seraient pas à même de développer leur université au rythme prévu, donc d'épuiser le crédit d'investissement de 650 millions prévu pour la première période de subventionnement.

Echec donc de l'espoir de voir la loi stimuler une activité d'investissements accrus alors même qu'en raison du retard universitaire suisse, aucune demande n'est rejetée purement et simplement comme contraire aux exigences d'une collaboration rationnelle entre les Universités ou comme disproportionnée à son but (art. 13, premier alinéa de la loi).

Quant aux subventions de fonctionnement, elles avoisinent 20 % des dépenses d'exploitation, ce qui est sensiblement moins que ce que les cantons attendaient. Mais ce qui n'explique pas cependant que seuls cinq cantons universitaires sur huit avaient édicté à l'expiration du délai légal les dispositions d'application prévues par la loi d'aide aux universités.

La Confédération s'est donc vue contrainte de prévoir une révision partielle de cette dernière pour pallier quelques-uns des défauts de fonctionnement de la loi de 1969, révision qui touche la relation entre le plafond des subventions de fonctionnement et celui des subventions d'investissement et qui permettra de dégager des moyens extraordinaires pour accroître la capacité d'accueil des établissements académiques.

Comme le remarque le Conseil suisse de la

science, « un jugement d'ensemble porté sur la loi sur l'aide aux universités doit partir du contexte historique dans lequel la loi a été mise sur pied. Elle porte bien des signes de compromis ; c'est à juste titre que les experts de l'OCDE ont parlé d'un compromis entre la planification centrale et l'autonomie cantonale. Pour la première fois dans l'histoire universitaire suisse, la Confédération s'est vu accorder, dans une mesure restreinte, le droit d'exercer une influence indirecte sur les universités cantonales. Une solution attribuant plus de compétences à la Confédération n'aurait alors pas été approuvée par les autorités compétentes. Aujourd'hui, cependant, l'on prend peu à peu conscience de la nécessité d'une politique universitaire plus cohérente, plus énergique et plus efficace. En même temps, bien des universités cantonales deviennent un far-

deau toujours plus lourd pour la collectivité qui en a la charge. Enfin, l'on reconnaît toujours plus clairement que le développement de nos universités est une tâche nationale; la voie est ainsi ouverte à la discussion de possibilités fondamentalement nouvelles d'une répartition des responsabilités entre la Confédération et les cantons.» (Conseil suisse de la science. Deuxième rapport sur le développement des universités suisses, Berne 1972, page 23).

3. Les universités suisses entre cantons et Confédération

Selon le rapport du Conseil suisse de la science, les principales caractéristiques de l'évolution du système universitaire suisse depuis 1960 sont les suivantes :

1. Une forte augmentation du nombre total des étudiants (21 259 en 1960, 42 072 en 1970), dans une proportion supérieure à l'évolution démographique. Malgré cela, la Suisse demeure presque en queue de liste des pays industrialisés pour le pourcentage d'étudiants par rapport aux classes d'âges considérées, et en dernière position pour l'accroissement de ce taux de 1955 à 1965. Elle occupe également le 15^e rang sur 17, dans la liste des membres de l'OCDE, pour le nombre d'étudiants (19,9 %) par rapport au nombre total d'étudiants.

2. Un accroissement considérable des dépenses (d'exploitation surtout) des hautes écoles, supérieur à l'évolution du nombre des étudiants. Pour l'ensemble des hautes écoles suisses (y compris les Ecoles polytechniques fédérales) les dépenses totales ont en effet passé de 153 millions en 1958 à 606 en 1969, avec une augmentation moyenne de 13,3 % par an. C'est ainsi que, très grosso modo, on peut constater par exemple que le nombre d'étudiants par rapport au nombre d'enseignants est tombé de 15 : 1 en 1966 à 11 : 1 en 1970.

3. Un retard dans le développement « externe », et en partie également dans le développement « interne » de nos hautes écoles cantonales, contrastant avec l'aide accordée aux Ecoles polytechniques fédérales. En 1958, les cantons consacraient à peu près 2,8 %, la Suisse dans son ensemble 4,9 %, du produit national brut aux Universités; à cette époque, en Allemagne fédérale, pays dont les structures politiques et d'enseignement sont comparables aux nôtres, ces chiffres étaient respectivement de 3,9 % et 4,5 %. En 1969, rupture! en Suisse, la progression est moyenne : 4,0 % et 7,5 %, respectivement pour les cantons et la Confédération; en Allemagne, saut important à 7,9 % et 9,6 %. Enfin, tandis que les cantons s'en tiennent à un rapport de 15 % entre les dépenses d'investissement et les dépenses totales, la Confédération a, elle, consacré une part importante de ses dépenses pour les EPF aux investissements (moyenne : 35-40 % des dépenses totales, avec une pointe de 50 % en 1966-1969).

4. Un soutien croissant, mais manifestement insuffisant encore, des cantons universitaires par la Confédération. Ce qui a entraîné une forte augmentation des dépenses fédérales pour l'enseignement et la recherche, qui, en 1969, représentent 4,1 % du budget fédéral contre 2,2 % en 1958. La moyenne des dépenses des cantons universitaires demeure cependant plus élevée puisqu'elle atteint, en 1966-69, 5,7 % du budget cantonal.

5. Une tendance croissante à examiner les questions et à expérimenter les nouvelles idées en matière de réforme des études et des structures, comme le prouve d'ailleurs la révision, achevée ou en cours, des lois universitaires de la plupart des cantons intéressés.

6. Une disposition, qui varie suivant les cantons ayant la charge d'une université, à collaborer et à coordonner les efforts, mais qui, dans l'ensemble, est insuffisante.

7. Enfin, la conscience croissante de la nécessité de repenser la répartition actuelle des tâches entre

la Confédération et les cantons qui ont la charge d'université (et, par conséquent, entre les cantons universitaires et les autres cantons).

En conclusion de ce tour d'horizon, le rapport du Conseil suisse de la science constate (p. 81) :

« Les cantons universitaires, mais surtout la Confédération, ont, au cours des dernières années, accompli de grands efforts pour développer les hautes écoles. Il est cependant manifeste que le chemin conduisant à l'Université suisse est encore long; nous venons seulement de nous y engager. Le développement externe aussi bien qu'interne de nos hautes écoles est très variable suivant les universités et il ne peut satisfaire que dans une mesure restreinte les exigences croissantes provoquées par un nombre toujours plus grand d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs. Les efforts pour une réorganisation des programmes d'études et des méthodes d'enseignement ne progressent que lentement et, dans la plupart des cas, l'organisation des universités ne vient pas encore à bout des nouveaux problèmes de collaboration interdisciplinaire et de développement global et systématique. Mais il subsiste surtout une incertitude considérable au sujet des finalités futures de nos universités ; une « théorie universitaire » globale de l'ère technologique fait encore défaut ».

4. Nombre d'étudiants: l'offre et la demande

Partant du postulat que tout étudiant suisse doit pouvoir, par principe, poursuivre les études de son choix, deux études, celle du professeur Knechaurek (Perspective de l'enseignement suisse, 4^e partie des perspectives de l'évolution de l'économie suisse jusqu'en l'an 2000, Saint-Gall, 1971), et celle de Müller-Jäger (Schweizerische Studententprognosen. Eine Analyse, Berne, Office fédéral des imprimés et du matériel, 1972), comman-

SUITE DU DOSSIER AU VERSO

DOSSIER DE L'ÉDITORIAL (suite)

dée par le Conseil suisse de la science, ont essayé de déterminer la demande future en places d'études, en combinant l'estimation de la demande future de formation (Social Demand) et les besoins à venir en personnel hautement qualifié (Manpower).

Ces deux enquêtes prospectives aboutissent à des résultats qui divergent presque en tout point, puisque le professeur Kneschaurek estime à 44 000 le nombre des étudiants suisses qui fréquenteront les établissements d'enseignement supérieur en 1985 et Müller-Jäger à 60 - 75 000.

Le Conseil suisse de la science a finalement retenu une estimation totale (Suisse et étrangers, le nombre de ces derniers calculé sur la base de 20 % des Suisses) de 65 - 85 000 en 1985, chiffre qui devra être constamment réajusté et qui dépend en grande partie de facteurs politiques. Ce nombre correspondra à un taux de scolarisation universitaire de 10,4 - 13,6 % en 1985 (1969 5,9 %), ce qui ne dépassera pas la moyenne internationale attendue pour cette période, bien au contraire, puisque, selon l'OCDE, les pays industrialisés devraient, sans saturation, atteindre ce taux à la fin des années 70.

Mais si on compare l'accroissement attendu pour 1985 aux extensions prévues par les cantons et la Confédération jusqu'à cette date, on constate que l'offre de places oscille entre 70 500 et 71 000 pour une demande de 65 000 à 85 000. On se trouve donc devant une fourchette de possibilités qui vont d'un excédent de 4500 places à un manque de 6000 places.

Et on peut déjà noter, en fonction des projets actuels, que la Suisse alémanique est menacée d'une pénurie sensible de places, alors que la Suisse romande risque de connaître un excédent d'offres.

Il s'agira donc de bâtir et d'équiper davantage. Il faudra aussi davantage d'enseignants. Et si l'on additionne, comme le fait le Conseil suisse de la science, le taux de renchérissement, le taux d'accroissement réel des dépenses publiques, le taux

d'augmentation dû à l'amélioration de l'enseignement et le taux de dépenses supplémentaires entraînées par l'évolution du nombre des étudiants, on atteint, avec une augmentation annuelle moyenne des dépenses de 14 à 15,9 %, un total de dépenses d'exploitation pour l'université suisse qui oscille entre 3,4, voire 5 milliards de francs, contre 450 millions en 1969. La limite de ce que les cantons universitaires peuvent dépenser pour les hautes écoles n'est pas atteinte, elle est crevée depuis longtemps.

5. Modèles pour une solution

Le Conseil suisse de la science prend donc très au sérieux le manque possible de places dans les universités suisses en 1985. Il cherche dans son deuxième rapport le moyen de développer l'Université suisse, étant admis que la Confédération dans l'avenir devra prendre à sa charge la moitié des dépenses des hautes écoles cantonales, et qu'il s'agit de ne pas défavoriser les habitants des cantons non universitaires. Le problème est donc de créer à l'échelon national des compétences accrues de planification et de décision.

Compte tenu de la volonté des cantons de garder leur souveraineté académique — malgré la lassitude universitaire constatée ici et là — mais compte tenu aussi des limites, en moyenne atteintes, de la capacité financière des cantons, le Conseil suisse de la science considère comme inopérants ou peu satisfaisants des remèdes tels que la conclusion de concordats interuniversitaires, la création de régions universitaires ou le versement de contributions cantonales aux cantons universitaires. Partisan du fédéralisme coopératif, il estime de ce fait inévitable, en raison des dépenses à envisager, et conforme à l'intérêt national de la tâche, que la Confédération renforce son engagement financier et élargisse ses compétences pour pouvoir collaborer au développement et à l'organisation de l'enseignement universitaire.

Le régime des subventions : insuffisant

La voie vers l'Université suisse exige un saut non seulement quantitatif, mais qualitatif, par rapport aux dispositions constitutionnelles actuelles en matière d'enseignement. Un premier pas a été franchi dans le projet du nouvel article 27 qui prévoit d'accorder à la Confédération la compétence d'édicter des règles de principe concernant le développement et l'organisation de l'ensemble de l'enseignement supérieur. Mais, comme l'a prouvé l'exemple de la loi d'aide aux Universités de 1969, le versement de subventions, même assorties de directives, ne suffit pas, matériellement et politiquement, à préparer l'avenir. Il ne reste donc qu'une seule possibilité aux yeux du Conseil suisse de la science : que la Confédération assume une co-responsabilité pour des hautes écoles entières ou dans certains secteurs et qu'elle se charge, dans ce cadre, également de l'entière responsabilité financière. A défaut d'une « Fondation universitaire suisse », organisation de droit public à qui reviendrait la charge des hautes écoles, ce serait déjà une première étape dans l'organisation de l'Université suisse.

La co-responsabilité fédérale

Ainsi, le Conseil suisse de la science conclut son étude en préconisant la co-responsabilité fédérale (responsabilité financière et participation de la Confédération à la planification et à l'exécution du développement) pour les facultés de sciences naturelles et la partie non clinique (y compris la recherche clinique) des facultés de médecine, deux secteurs à la fois de plus en plus liés et coûteux de l'Université, sans préjudice de subventions, sans contrepartie pour l'instant, aux autres secteurs universitaires. Ces subventions devront atteindre 30 % des dépenses effectuées par les cantons pour leur université et tendre peu à peu au montant de 50 %.

Les mots et la réalité

... Une seule chose me console : qu'il se soit trouvé, dans le Pays de Vaud si beau, plus de gens pour accepter l'initiative contre l'exportation que pour la refuser...

Tout le reste me consterne ! Et les commentaires de la plupart des journaux me plongent dans la stupéfaction ! « Victoire du bon sens » titre la « Tribune de Lausanne » (Max Syfrig). Voilà un Monsieur qui était, si je comprends bien, contre l'initiative (parce qu'il estimait sans doute qu'elle risquait, si elle était acceptée, d'affaiblir la Défense nationale)... Soixante-sept Suisses sur cent proclament, en n'allant pas voter, qu'ils se moquent éperdument de la Défense nationale. Et M. Syfrig y voit une victoire du bon sens !!! Notez que si, par hasard il tombait dans l'erreur contraire et se réjouissait (je ne me réjouis pas : je me console comme je peux) de la majorité des « oui »

en pays romand (par souci de ce que la Suisse incarne, par souci de sa réputation), les mêmes considérations pourraient être faites : deux Suisses sur trois et plus sont complètement indifférents à ce que leur pays se salisse les mains ou pas...

La politique de l'autruche

Et le phénomène se répète et s'aggrave de votation en votation : récemment un journal annonçait pour je ne sais plus quelle consultation valaisanne, une « nette victoire » de l'un des partis. J'ai ouvert le journal et appris que 90 (quatre-vingt-dix... nonante) Valaisans sur 100 n'étaient pas allés voter ! On serait tenté de parler de politique de l'autruche... Encore, pour enfoncer sa tête dans le sable, faut-il avoir une... avoir du sable à disposition !

L'évidence irrécusable est malheureusement que nous ne vivons plus en démocratie, si par démo-

cratie l'on entend « gouvernement par le peuple ». D'autres plus qualifiés que moi en analyseront les raisons. Pour ma part, ce qui me frappe, c'est que nous savons de moins en moins à quel saint nous vouer, quelles valeurs respecter, quel sens donner aux mots. De plus en plus souvent — Dieu sait que je ne leur en veux pas ! — mes élèves, invités à considérer les « idées » de X, Y ou Z, n'examinent pas si les idées en question sont justes ou fausses, mais si elles leur plaisent ou pas, si elles sont « utiles » ou inutiles, si elles leur paraissent dangereuses ou inoffensives...

Et jusque dans les mots croisés ! Tenez, à plusieurs reprises, ces derniers temps, j'ai trouvé la définition suivante : « (mot en quatre lettres signifiant) réfuter. » Il fallait trouver : « nier »... Comme si nier que la somme des angles d'un triangle soit égale à deux droits revenait à réfuter le théorème de Pythagore !

Ce sont nos mots eux-mêmes qui sont contaminés.

J. C.

Congrès du Parti socialiste suisse : la partie visible de l'iceberg

Samedi, à Interlaken, au Congrès du Parti socialiste suisse, les délégués étaient nombreux pour entendre Willy Brandt ; dimanche, ils furent également nombreux pour parler de l'affaire Villard. Pour ne déboucher d'ailleurs que sur peu de chose, puisque les quatre membres socialistes de la commission militaire du Conseil national n'ont pas été explicitement désavoués. L'accent mis sur un texte de la commission militaire du PSS, « Pour une politique globale de sécurité en Suisse s'inspirant d'une stratégie de paix », a indiscutablement réuni la grande majorité des délégués.

La surprise n'est pas totale. Un congrès de sept à huit cents délégués est représentatif de l'ensem-

ble du parti, davantage en tout cas que les quatre cents délégués du Congrès de Bienne.

Les clivages qui se sont manifestés sont plus subtils que beaucoup s'y attendaient. Ni affolement, ni survoltage. Les « quatre » n'ont été ni blâmés, ni exclus ; mais la sur-représentation bernoise dans le comité directeur a été réduite au profit des Romands et des femmes.

Un congrès présente toutefois une image décalée de la réalité. Trois heures pour les questions militaires, plus trois autres heures pour l'affaire Villard. Une salle à moitié vide et désintéressée pour entendre Pierre Graber parler de l'Europe. Un long débat sur les questions fiscales pour déci-

der une nouvelle fois de remettre sur le métier ce qui était proposé.

Peut-être est-ce parce qu'au fond chacun considère que les accords conclus avec la CEE vont en quelque sorte de soi ?

La difficulté d'être romand dans un tel congrès est réelle. P. Graber se serait-il exprimé en allemand que les délégués auraient été certainement attentifs. Car les Alémaniques, contrairement aux Romands, répugnent à mettre les écouteurs !

Le résultat d'ensemble, à cause sans doute des tumultes et des incertitudes permanentes, reste positif. Il est sain que les responsables doivent affronter la critique et la contestation. Il est bon que les diverses tendances puissent se compter. Le vrai travail, toutefois, se fait entre les congrès. A ne pas oublier.

FRIBOURG

Le professeur Pfürtner conserve sa chaire

En février 1972, le général des Dominicains prenait des mesures sévères contre le père Pfürtner (nous en rendions compte dans le premier numéro hebdomadaire de *DP*, 168). L'objet du litige : les thèses, jugées non conformistes, du professeur fribourgeois sur l'éthique sexuelle. La sanction : une année de congé (ou de suspension), réclamée par les Dominicains à l'instigation de l'évêque. Le dilemme : avant de pouvoir être appliquée, cette décision, combattue par les étudiants, le Rectorat et la Faculté de théologie, devait encore être ratifiée par le Conseil d'Etat ; d'où l'alternative cruelle proposée à ce dernier, ou céder à

l'Eglise et verser dans l'illégalité, ou désavouer l'évêque, défi prométhéen sans précédent.

La question est aujourd'hui résolue. Le professeur Pfürtner conserve sa chaire à la Faculté de théologie ; ses cours reprendront le 22 octobre. Un premier bilan de cette « affaire » montre l'évêque réduit à la défensive, le général des Dominicains très incapable d'intervenir directement à ce sujet, le Conseil d'Etat fribourgeois décidé à garder son indépendance de jugement, toutes attitudes révélées par l'intransigeance du père Pfürtner qui refuse systématiquement de se rétracter.

A souligner : le professeur Pfürtner a bénéficié de l'appui total de ses étudiants, soutien non négligeable pour qui connaît les structures relativement participatives de la Faculté de théologie ; à un autre niveau, l'enseignant fribourgeois a été vigoureusement défendu par ses collègues de la Faculté et par le recteur,

ceci notamment dans le rapport transmis à la Conférence des évêques suisses.

Un dernier fait est significatif : les interventions directes à Rome de Mgr Mamie n'ont pas été du goût de tout le monde ; les critiques lui sont venues aussi bien des milieux ecclésiastiques (bâlois notamment) que des cercles laïcs. Le président de la Confédération lui-même n'est-il pas allé jusqu'à reprocher publiquement à l'évêque de Suisse romande son attitude, au moment précisément où sont mis en question les articles dits confessionnels ?

Restent cependant les fameuses conventions passées entre l'Etat fribourgeois, les évêques et les Dominicains, et dont une des dispositions prévoit que « tous les titulaires des chaires à créer de la Faculté de théologie seront exclusivement des religieux appartenant au dit Ordre » (dominicain, *réd.*). Leur révision devra-t-elle attendre encore un siècle ?

GENÈVE

Notre feuilleton : les transports en commun ou une initiative menacée d'étouffement

A peine les partisans de l'initiative législative pour la priorité des transports en commun s'étaient-ils réjouis de voir sa constitutionnalité reconnue, qu'une autre menace se précise, celle de l'étouffement.

L'initiative contient en effet un sixième et dernier principe (*DP* 194), celui de la gratuité des transports en commun. Au moment où les finances genevoises traversent une phase difficile, cette gratuité paraîtra coûteuse à beaucoup. Et comme le prouve le récent refus du peuple bâlois, on ne persuade pas facilement l'opinion publique de mettre en balance les 30 ou 40 millions que cou-

terait la gratuité des transports en commun avec les centaines de millions de francs de charges qu'impose à la collectivité le trafic automobile privé. Sans compter que les groupes de pression, Touring-Club et marchands d'automobiles en tête, se gardent bien d'éclairer le débat et ne cherchent guère à l'élever au-dessus des intérêts immédiats et égoïstes de chaque automobiliste.

Pourtant le principe de la gratuité constitue le cœur de l'initiative de l'Institut de la vie. Car lui seul ne se divise pas. Les autres améliorations demandées, cadence, confort, horaires, salaires peuvent certes, si elles ont une ampleur suffisante, modifier l'importance respective des transports en commun et des transports privés. Mais elles peuvent aussi être réalisées médiocrement, dans l'idée de donner satisfaction à une initiative victorieuse, sans que changent fondamentalement les conditions genevoises, les plus mauvaises de Suisse comme le montre la baisse presque ininterrompue du nombre des passagers transportés.

Est-ce la voie qu'entend prendre le gouvernement genevois, pour parer à la menace d'une gratuité imposée par le peuple ? On peut se le demander en examinant la politique des transports en commun que le conseiller d'Etat Henri Schmitt a esquissée lors de la dernière séance du Grand Conseil. D'après le chef du Département de justice et police, ces prochaines années (on appréciera la précision) 98 nouveaux véhicules seront mis en service (on ne distingue pas entre le renouvellement et l'augmentation du parc). Et les investissements nécessaires, qui devront être couverts par l'Etat, représenteront annuellement, de 1973 à 1976, 15 millions. En quatre ans les kilomètres parcourus par les véhicules augmenteront de 1 053 000 km. Cette augmentation des cadences et du réseau impressionne. On se rassurera en le comparant au nombre de kilomètres parcourus en 1971 : plus de dix millions ! Et on perdra toute illusion en s'apercevant que durant les quatre années précédentes (1967-1971) l'augmenta-

tion a été plus importante encore, atteignant 1 213 000 km., sans que personne n'ait l'impression pour autant que les transports en commun genevois s'amélioreraient.

La preuve est ainsi faite par avance que les améliorations proposées sur le plan du réseau, des cadences, du confort, des horaires ne permettront pas de concurrencer efficacement l'automobile. Et qu'il ne s'agit là que de gestes destinés à étouffer l'initiative soutenue par 15 000 signatures. Demain comme aujourd'hui, le gouvernement continuera une politique qui en cherchant à soutenir aussi bien les transports en commun que l'automobile, ce qui est devenu techniquement et financièrement impossible, favorise en réalité cette dernière.

Dans ce sens la bataille de la gratuité prend plus qu'une valeur de symbole. Puisque seule cette exigence clarifie le débat public et peut contraindre le gouvernement à prendre les mesures nécessaires en faveur de la collectivité. Est-elle abandonnée par les responsables de l'initiative, comme certains paraissent y incliner par calculs et (faux) réalisme et tout espoir d'amélioration réelle sera alors étouffé.

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

La victoire des vaincus

Hans O. Staub intitule son éditorial de la « Weltwoche » (39) : « La Suisse déchirée ». Son papier commence par ces mots : « Une Suisse déchirée, incertaine, méfiante — telle est l'image que laisse le scrutin sur l'exportation d'armes ». Après avoir commenté ces trois adjectifs, il termine en relevant que ce vote de méfiance contient un mandat clair, celui d'appliquer de la manière la plus restrictive l'article sur l'exportation d'armes de la nouvelle loi. « Un phénomène suisse devient une fois de plus réalité : Celui qui a été vaincu à une faible majorité dans un scrutin populaire reste finalement vainqueur. »

Wolfgang Winter pose la question : 1974, adhésion au FMI ? Des sous-titres : Celio favorable — Les grandes banques contre. L'auteur relève finalement qu'il est possible que tant les avantages que les inconvénients soient fortement exagérés : il n'y aurait probablement pas grand changement pour notre pays si ce n'est que l'on ne pourrait plus nous faire le reproche, largement répandu, que nous cherchons toujours à bénéficier d'un régime particulier.

Dans « la tribune » de ce journal, l'ancien commandant de corps Alfred Ernst tire les leçons de

l'attaque allemande contre la Norvège en 1940, en comparant les forces armées de ce pays à celles de la Suisse, à cette époque. La revue de presse est consacrée au vote sur l'initiative contre l'exportation d'armes.

Le « Sonntags Journal » (40) consacre un article aux consuls honoraires, dont 101 Suisses, au service de gouvernements étrangers. Relevons cette phrase qui provoquera certainement des réactions indignées : « Maints Etats en voie de développement vendent les titres désirés ». Le *SJ* ajoute qu'aucun cas semblable n'est connu en Suisse.

FTMH: la prise de parole

Des superlatifs ont été utilisés. Ils ne sont pas de mise. Le récent congrès de la nouvelle FTMH ne représente pas l'année zéro du syndicalisme — ce qui est une manière quelque peu inélégante et rapide de passer sur l'activité des « anciens ». Il ne donne pas davantage de garantie quant à une modification de la politique suivie par le syndicat dans ses négociations avec le patronat.

Le désabusement n'est toutefois pas davantage de mise. Car le déroulement du congrès de la FTMH, comme son ambiance, furent positifs. Il n'est pas indifférent que la première organisation syndicale du pays fasse une place aux femmes et aux jeunes, qu'elle ait institué un « législatif permanent » où les travailleurs seront plus nombreux que les secrétaires permanents, que le président central soit élu pour quatre ans seulement.

Ces décisions traduisent la volonté des militants de démocratiser leur organisation, d'en mieux contrôler l'orientation : c'est indiscutablement une « prise de parole ». Comme la liberté, elle peut se révéler contagieuse.

Une unanimité ne se dégage pas facilement. Celle qui est intervenue lors de l'adoption des

nouveaux statuts n'était ni prévue ni prévisible. Ils bousculent en effet des prérogatives anciennes et suppriment des « droits acquis ».

Pourquoi ces changements ? La stagnation des effectifs et les difficultés de recrutement de la FTMH n'expliquent pas tout. Le désir de participation interne qui s'est imposé — d'abord au sein de la commission de revision des statuts, ensuite dans le déroulement du Congrès — est l'expression d'une volonté qui n'a rien de circonstancielle. Elle traduit certaines attitudes collectives nouvelles. L'intérêt est que la FTMH précède plutôt qu'elle ne suive ce mouvement. « Wüthrich, y'en a marre » n'est pas une argumentation suffisante pour expliquer qu'un candidat « inofficiel » (André Ghelfi) soit opposé au successeur désigné (Hans Mischler), et qu'il obtienne presque la majorité. Un Romand virtuellement président de la FTMH, ce n'est pas banal !

La « collaborationniste aiguë » des partenaires sociaux suisses n'est certes pas encore morte. Il est probable, par contre, qu'elle se portera moins bien à l'avenir. Cela est positif : car une situation conflictuelle est nécessaire à la solution des contradictions sociales. La Suisse officielle l'a trop longtemps oublié.

Le mal des profs

« Temps présent » a porté au petit écran le « mal des profs ». Ce fut télégéniquement mauvais et intellectuellement irritant : des propos saucés, à satiété, par les mots « problèmes » et « société ». Le film introductif se révélait superficiel et tendancieux : insistance sur les manifs qui ne sont qu'un phénomène marginal, sous-estimation des réussites pédagogiques, il y en a tout de même, dont témoignait seule Mlle Ansorge ; la recherche de l'effet préférée à la nuance sous prétexte de faire plus document-choc, au point que des participants, qui s'étaient prêtés à plusieurs enregistrements, se sont plaints que le choix du montage se fût porté systématiquement sur ce qui semblait plus piquant, quand bien même c'était ce qui traduisait le moins ce qu'ils avaient voulu exprimer.

Un regard plus aigu

La force de la télévision est de faire voir avec un regard plus aigu que le regard humain la mobilité des visages à la recherche d'une pensée à formuler. Par exemple, les montages sur les numéros de « Zéro de conduite » étaient gratuits, alors que l'interview du jeune Zwahlen n'était pas, elle, tendancieuse parce que les propos qu'il tenait apparaissaient secondaires comparés à l'expression du visage d'un adolescent sensible et attachant.

Le piège de la facilité

Domage donc que la télévision qui, contrairement à la presse écrite, n'a pas besoin d'en remettre pour faire mousser l'événement (une seconde d'hésitation dans un regard est plus dramatique qu'une phrase-choc), domage que la télévision qui peut accéder directement à la vérité humaine se laisse aller à la facilité.

Mais les débats, enregistrés et en direct ?

Il va de soi qu'en si peu de temps des participants en si grand nombre ne peuvent énoncer que des

formules générales, abstraites. Certes, quelques vérités, toujours bonnes à rappeler, ont été émises. Par exemple que l'école, sous sa forme actuelle, souffre d'une extraordinaire déperdition d'énergies : que de connaissances acquises, puis oubliées, sans que subsiste dans la mémoire la trace minimale qui permettrait, si la « leçon » était à nouveau apprise, de dire qu'elle est réapprise. Que de connaissances qui ne suscitent même pas le souvenir du déjà vu, sans avoir eu l'utilité d'un entraînement !

La part des choses étant faite, trois impressions demeurent après cette émission.

La peur des enseignants

D'abord chez beaucoup d'enseignants la peur et la méconnaissance de l'économique. Bien sûr que la société avec sa hiérarchie sociale pèse lourdement sur l'école ; certainement un engagement pédagogique profond exige de manière complémentaire un engagement politique extrascolaire. Freinet était politiquement engagé, comme le fut Paul Graber, pédagogue novateur. Mais, ce n'est pas uniquement la société capitaliste qui pèse sur l'école, ce sont toutes les professions anoblies par la classe dirigeante et valorisées par l'engouement social, notamment et toujours les professions libérales.

Ce phénomène est évident aussi dans les pays appelés socialistes. Toute classe dirigeante, quelle qu'elle soit, secrète la sélection scolaire. Deuxièmement, à moins qu'on rêve d'un parasitisme international, on voit mal comment un pays pourrait sans prospérité économique consacrer beaucoup de moyens à l'éducation. Or il arrive que le refus de l'économique atteigne des dimensions de noix d'honneur ; on a entendu, par exemple, un enseignant déclarer : si l'école exige que les gosses arrivent à l'heure, c'est pour les dresser à arriver à l'heure chez les patrons ! Probable que ce penseur n'a jamais pris un train ! Dans le même style anti-économique, d'autres croient que leur mission, nouvelle prêtrise, est d'enseigner la critique de la société. Si cela appelle quelques

méfiances, ce n'est pas que la société soit intouchable, ni ses défauts assez gros. Mais on porterait bientôt au programme : de 10 à 11, mardi, cours de critique sociale. On avait bien jadis des « cours de morale ». C'était plutôt pénible. Mais qui a connu les anciens moralisateurs reconnaît les nouveaux à la même odeur.

Ensuite, on est surpris par une certaine absence d'enthousiasme, ou du moins il est étouffé par les discussions théoriques. Apporter à autrui des connaissances nouvelles est le propre du métier, d'autant plus que les connaissances ne sauraient plus avoir aujourd'hui ce caractère étroitement programmé qui était — est encore — le fait de l'institution scolaire. Le monde est à révéler, à être enrichi de significations ; elles sont infinies. La phénoménologie nous l'a appris. Les connaissances, c'est cette lecture du monde.

Aimer les enfants

Mais au fond des choses, on peut se demander si certains nouveaux pédagogues aiment les enfants ; ils en parlent comme d'autres font de la fausse poésie dite enfantine ; c'est le Petit Prince récité par Danièle Delorme ; l'enfant, ils le délicatent, le voient agressé de toute part ; ils ont furieusement tendance à sous-estimer sa personnalité, son esprit critique, sa capacité de résistance qui va de pair avec sa réceptivité. Du même coup ils rendent plus difficile la relation pédagogique qui passe par une affection profonde sans complaisance.

Des progrès au rythme de la vie

La pédagogie expérimentale peut faire faire à l'éducation des progrès qui auront des conséquences sociales considérables ; mais ces progrès seront lents, au rythme de la vie ; il faut modestement le reconnaître et faire son métier. Le « mal des profs », c'est l'hésitation entre la parlotte et la « praxis ».